



Groupement de commandes publiques

Par **marjorybv**, le **23/02/2009** à **10:07**

Bonjour,

Ma Communauté de communes souhaiterait mettre en place un groupement de commande,

Ainsi, serait il possible, à ceux qui ont déjà eu l'expérience du groupement de commande de me renseigner sur quelques points :

- Combien de membres compte votre groupement et comment s'organise t-il?.
- Pour quels types de marchés avez vous mis en place ce groupement?
- Aviez vous envisager d'autres pistes que le groupement de commandes si oui lesquels et pourquoi les avoir écarté ?
- Quels sont les termes de votre convention, et quel type de groupement (intégré ou partiellement intégré) avez vous privilégié et pourquoi?
- Est il possible de passer une convention "cadre" déterminant les grandes lignes du groupement et ensuite des conventions "allégées" par marché concerné avec les membres intéressés?
- Dans cette convention les membres peuvent ils s'engager pour une part seulement des marchés et non pour la totalité?
- Une convention de groupement peut elle contenir une clause de retrait, si oui en quels termes?

Merci d'avance de vos réponses